



Publié le 27 avril 2018 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication  
[t.caveng@soulier-avocats.com](mailto:t.caveng@soulier-avocats.com)  
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

## Inauguration du Centre Sir John Monash

[Jean-Luc Soulier](#) et [Laure Marolleau](#) ont eu le très grand honneur d'être invités par le Gouvernement australien à l'inauguration du Centre Sir John Monash, construit sur le site du mémorial de Villers-Bretonneux où reposent de nombreux soldats australiens morts sur le sol français au cours de la Première guerre mondiale. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des premiers ministres australien et français.

Le nom de notre cabinet est cité dans les dernières pages du bel ouvrage édité pour l'occasion parmi les prestataires qui ont concouru à la réalisation de ce centre en tant que « French legal advisor ».

Nous sommes très reconnaissants à nos confrères Ian Davis et Richard Crawford, associés du cabinet australien Minter Ellison, d'avoir conseillé au Gouvernement australien de faire appel à nous.

La date de cette inauguration n'a pas été choisie au hasard : la veille du centenaire de la victoire de Villers-Bretonneux, le 25 avril 1918, intervenue trois ans après la bataille sanglante de Gallipoli, l'évènement tragique célébré chaque année en Australie sous le nom de l'ANZAC Day comme nous célébrons le 14 juillet en France.

La victoire de Villers-Bretonneux, qui a empêché la prise d'Amiens, a été décisive. Sans les soldats australiens de l'ANZAC l'issue de la guerre aurait pu être tout autre.

Le Centre Sir John Monash est une expérience multimédia unique dont les héros sont de jeunes hommes ordinaires animés d'un courage extraordinaire, fauchés sur une terre étrangère à plusieurs milliers de kilomètres de chez eux pour la défense d'un idéal commun.

La visite de ce centre est une expérience inoubliable !

<https://sjmc.gov.au/>



Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.soulier-avocats.com](http://www.soulier-avocats.com).

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.